

DIRECT ENERGIE

Société anonyme au capital de 5.118.404,50 euros
Siège social : 2 bis rue Louis Armand, 75015 Paris
442 395 448 RCS PARIS
(« société absorbante »)

TOTAL SPRING FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 11.000.000 euros
Siège social : 48 rue de Provence, 75009 Paris
518 984 992 RCS PARIS
(« société absorbée »)

AVIS DE PROJET DE FUSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 11 mars 2019, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société TOTAL SPRING FRANCE par la société DIRECT ENERGIE.

La société TOTAL SPRING FRANCE ferait apport de la totalité de son actif, évalué à 115.031.431 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 156.639.454 euros.

DIRECT ENERGIE, société absorbante, détenant la totalité des actions de TOTAL SPRING FRANCE, société absorbée, la fusion-absorption ne donnera pas lieu à une augmentation du capital de DIRECT ENERGIE.

De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris, le 11 mars 2019, au nom de chacune des sociétés participantes.

Ce projet de fusion est disponible au siège de chacune des sociétés participantes.

Les créanciers, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce.

Pour avis